**12e Session de la Conférence des Parties à la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971)**

**Punta del Este, Uruguay, 1er au 9 juin 2015**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Ramsar COP12 DOC.14** |

**Informations générales sur les questions financières et budgétaires**

1. À sa 48e réunion (SC48), le Comité permanent a approuvé, pour communication à la 12e Session de la Conférence des Parties contractantes, un projet de résolution sur les questions financières et budgétaires contenant trois options de budgets pour la période triennale 2016-2018. Dans ses Décisions SC48-12 et 17, le Comité a approuvé les projets de scénarios budgétaires pour la période 2016-2018 pour présentation à la COP12 assortis des informations complémentaires suivantes : ajout à l’intérieur du budget non administratif de deux postes budgétaires, le premier consacré aux « activités de CESP » et le second à l’« appui au plan stratégique »; préparation d’un document contenant des informations générales sur l’ensemble des postes figurant au budget non administratif; préparation d’un document d’information décrivant les coûts supplémentaires pour chacune des Parties en fonction des scénarios de hausse du budget administratif de 2% ou de 4%.
2. Comme convenu à la COP11, un budget combiné a été établi comprenant aussi bien un budget administratif financé par les contributions des Parties, selon le barème des quotes-parts des Nations Unies, comme par le passé, qu’un budget non administratif financé par des contributions volontaires supplémentaires. Le Secrétariat et le Comité permanent sont fermement convaincus que l’approbation par la COP de ces deux éléments pour la période triennale 2016-2018 appuiera de manière constructive les efforts déployés par toutes les Parties et tous les partenaires pour appliquer le Plan stratégique de la Convention et obtenir des financements en faveur de la Convention de Ramsar et de l’application de son nouveau Plan stratégique.
3. L’annexe 1 du Projet de résolution sur les questions financières et budgétaires (DR01) et du présent document présente le budget administratif établi selon chacun des trois scénarios budgétaires. Les annexes 1, 3 et 4 du présent document présentent en détail les différentes options de budget administratif, les contributions requises pour financer ces options et le personnel nécessaire pour soutenir les activités prévues pour la période 2016-2018. L’annexe 2 présente les options de budget non administratif.

**Budget administratif**

1. En annexe 5 figure un bref résumé de la façon dont le budget administratif adopté à la COP11 a été dépensé. Les Parties se souviendront que la COP11 avait approuvé une hausse de 0% des contributions des Parties pour la période 2013-2015. Les révisions annuelles des budgets approuvés par la COP11 ont été adoptées par le Comité permanent pour 2014 et 2015 afin d’être adaptés à la réalité du moment.
2. Les trois scénarios de budget administratif pour la période 2016-2018 soumis pour examen à la COP12 sont joints en annexe 1. L’annexe 3 présente le montant indicatif des contributions des Parties selon l’une ou l’autre option (en partant du postulat que le barème des quotes-parts des Nations Unies et le nombre des Parties contractantes resteront identiques).

**Budget administratif 2016-2018 – Revenus provenant des contributions**

1. Les contributions de toutes les Parties au budget administratif 2015, telles qu’approuvées à la COP11, servent de point de départ au budget administratif 2016-2018. Le scénario A part du principe que le montant total de ces contributions restera identique en 2016, 2017 et 2018. Le scénario B part du principe que ces contributions augmenteront de 2% à partir de 2015 puis resteront au même niveau les trois années en question. Le scénario C part du principe que ces contributions augmenteront de 4% à partir de 2015 puis resteront au même niveau les trois années en question.

**Budget administratif 2016-2018 – Autres revenus et dépenses**

1. Tous les autres revenus et dépenses pour la période 2016-2018 ont été réévalués sur la base des prévisions actuelles, en tenant compte des contraintes générales mentionnées au paragraphe 6 ci-dessus et en suivant les orientations données dans les décisions de la 48e réunion du Comité permanent. Veuillez consulter l’annexe 1 pour plus de détails.
2. Les paragraphes 9 à 27 ci-après contiennent de plus amples explications sur les principaux éléments du budget administratif, en commençant par les éléments dont le traitement reste constant quelles que soient les options budgétaires et en enchaînant par les éléments aux hypothèses budgétaires différentes. L’option budgétaire A est considérée comme peu raisonnable car il est probable qu’elle réduirait les capacités du Secrétariat durant la période triennale concernée (voir paragraphes 19 à 22 ci-après).

**Hypothèses de dépenses administratives constantes selon les scénarios A, B et C**

1. Aucun changement dans les accords d’hébergement du Secrétariat n’est prévu. Les budgets partent de l’hypothèse du maintien de l’hébergement par l’UICN conformément à la Lettre d’entente signée entre la Convention et l’UICN en 2009. Les frais sont renégociés une fois par an. En 2015, les pourparlers porteront en tout premier lieu sur une renégociation de la Lettre d’entente, conformément à la demande des Parties (SC48-17). Les discussions auront trait au montant des services administratifs et notamment : i) à la mise en place par l’UICN d’un nouveau système comptable et à l’augmentation de la charge de travail qu’elle a entraîné pour le personnel Ramsar et ii) à l’examen du montant des services administratifs en regard des services fournis. Tous les scénarios tablent sur une réduction du montant des services administratifs, lesquels se monteraient à 540 000 CHF (contre 566 000 CHF dans le budget 2013-2015). Ces frais de services administratifs de 540 000 CHF pour la période 2016-2018 représentent de 10 à 11% du total des postes budgétaires relatifs aux dépenses administratives et sont inférieurs au maximum de 13% introduit dans la Décision SC37-41 (2008) et qui figure désormais au paragraphe 12 du projet de résolution COP12 DR1.
2. **Dotation en personnel**. Les trois scénarios de budget administratif partent du principe que les 26 postes (24,5 équivalents temps plein) énumérés en annexe 4 seront maintenus. Selon chacun de ces trois scénarios, les coûts salariaux représentent environ 66% du budget administratif.
3. **Autres prestations d’emploi**. Les autres prestations d’emploi comprennent les congés dans les foyers (pour les expatriés), les indemnités pour frais d’études des enfants et les frais de déménagement. Le poste « autres prestations d’emploi » fait l’objet de légers changements pour tenir compte de hausses de coûts. Le budget relatif aux cadres supérieurs fait exception avec une diminution de 13 000 CHF à compter de 2015 du fait de la provision de 2015 en vue du déménagement du Secrétaire général adjoint.
4. **Déplacements**. Les budgets dedéplacement pour la période triennale 2016-2018 sont en hausse de 30 000 CHF (passant de 135 000 à 165 000 CHF). Il convient en effet de tenir compte de l’augmentation des frais de déplacement et des propositions d’augmentation des budgets de déplacement des cadres supérieurs, des Conseillers régionaux et des chargés de communication. Les frais de déplacement représentent 4% du budget administratif.
5. **SISR et web/appui informatique**.Le budget annuel consacré au SISR est en diminution de 75 000 CHF par rapport à la période triennale 2013-2015, les investissements en faveur de la refonte du SISR approuvés par la COP10 ayant finalement été achevés en 2015. Les frais permanents d’appui au site web, d’un montant de 65 000 CHF par an, sont complétés par un investissement annuel indispensable de 10 000 CHF en faveur du site du SISR afin de couvrir la poursuite du développement du système pour accroître la visibilité de la Convention. D’un montant de 90 000 CHF par an, le budget affecté au web/à l’appui informatique consiste en deux grands contrats et les coûts ne devraient pas augmenter.
6. **Communications**. Un montant annuel de 12 000 CHF supplémentaires est réaffecté au poste « communication, traduction, publications et rapports » pour répondre à un appel en faveur d’une plus grande visibilité et à la nécessité de transmettre des messages essentiels par le biais de médias traditionnels et nouveaux. L’objectif est également d’appuyer les efforts des Parties et de combler leurs besoins en supports en plusieurs langues (documents virtuels, imprimés, films, vidéos, photos, enregistrements), lesquels présentent un très grand intérêt pour les publics cibles; cette démarche va dans le sens d’un accroissement du nombre de partisans de la Convention et d’une plus grande mobilisation en faveur des zones humides.
7. **Initiatives régionales et GEST**. Le budget administratif reste identique à celui de la dernière période triennale 2013-2015.
8. **Traductions pour le Comité permanent**. Un nouveau poste budgétaire concernant les traductions pour le Comité permanent est créé; d’un montant de 60 00 CHF, il porte sur la traduction en français et en espagnol de documents du Comité permanent, conformément à la Décision SC47-07 « Concernant l’utilisation des langues des Nations Unies selon la Résolution XI.1 ».
9. **Fonds de réserve**. À la COP11, au titre de la Résolution XI.2, Questions financières et budgétaires, il a été décidé que le montant du fonds de réserve s’établirait à 6% au minimum et 15% au maximum du budget administratif annuel de la Convention. Le fonds de réserve représentant 14% du budget annuel, aucune provision n’a été inscrite au budget pour la période triennale 2016-2018.
10. **Provisions.** Pour la période triennale 2013-2015, la dotation pour provisions s’élevait à 160 000 CHF (réserves, contributions impayées, pertes de change, indemnités de licenciement et frais de rapatriement de personnel). Ces postes étant suffisamment pourvus, une dotation budgétaire de 50 000 CHF par an est jugée suffisante pour la période triennale 2016-2018.
11. **Responsables régionaux**. Le recrutement de Responsables régionaux ou de collaborateurs supplémentaires pour épauler l’unité des Partenariats est un projet de longue date. À la 48e réunion du Comité permanent, la Décision SC48-12 a approuvé l’inscription d’une dotation pour un poste de Responsable régional (Afrique) au budget administratif 2015, ce poste étant maintenu sur la période triennale 2016-2018. L’appui en faveur du financement d’un poste de Responsable régional (Afrique) indique des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs.

**Différences entre les hypothèses de dépenses administratives selon les scénarios A, B et C.**

1. Résumé des principales différences entre les scénarios A, B et C.



1. **Missions consultatives Ramsar**. Les Missions consultatives Ramsar sont destinées aux Parties dans l’incapacité d’autofinancer leurs missions, sachant que la valeur de ces missions est de plus en plus reconnue dans toutes les régions du monde et que les besoins en la matière sont de plus en plus importants. Les scénarios B et C prévoient une modeste hausse du budget administratif de 50 000 CHF en faveur de ces missions.
2. **Responsable régional**. Dans le cadre du scénario C il est proposé de créer un poste de Responsable régional pour les Amériques, lequel viendrait s’ajouter aux postes de Responsables régionaux pour l’Afrique et l’Océanie dont il a précédemment été convenu. La décision d’apporter un soutien aux Amériques répond à un appel de cette région, aux besoins croissants d’aide et d’avis manifestés par les Parties, au nombre de tâches de plus en plus important liées aux Sites Ramsar et à d’autres zones humides, ainsi qu’aux besoins relatifs au nouveau Plan stratégique. Ce poste permettra, entre autres, d’offrir un soutien technique aux Parties en ce qui concerne l’utilisation et la mise à jour du nouveau SISR et l’examen, les recherches et la résolution des dossiers liés à l’article 3.2, ainsi qu’une aide pour concrétiser les initiatives régionales et obtenir des financements en faveur d’initiatives régionales et nationales. Le scénario est le seul prévoyant une dotation suffisante pour assurer le recrutement d’un nouveau collaborateur.
3. **Hausses de salaires fondées sur le mérite**. Les rémunérations de l’ensemble du personnel n’ont pas augmenté depuis 2011 et des incitations sont nécessaires pour retenir les employés et récompenser les meilleurs d’entre eux. La somme de 30 000 CHF prévue au budget des scénarios B et C permettrait d’octroyer un prime au mérite à cinq ou six collaborateurs.
4. **Formation.** L’UICN commence à prévoir un budget de formation à l’intention de ses collaborateurs et on estime que le personnel Ramsar devrait également se voir proposer des possibilités de développement professionnel. Cette première ligne budgétaire permettrait d’évaluer la demande de la part de l’ensemble du personnel; force est cependant de reconnaître que ce montant est peu élevé sachant que des employeurs responsables consacrent de 1 à 1,5% de leurs dépenses de personnel à la formation et au développement professionnel.
5. **Le Secrétaire général est persuadé que le scénario A n’est pas réaliste compte tenu des demandes actuelles et futures des Parties**. En l’état actuel, le scénario A est la meilleure proposition de budget qui puisse être faite avec un revenu inchangé sur trois ans. Sans augmentations de salaires en 2015 cependant, et avec un budget n’en permettant aucune pour les trois années suivantes, ce scénario aura une lourde incidence sur la gestion de la principale ressource du Secrétariat : son personnel. Le Secrétaire général ne pourra pas éviter quelques hautes des coûts salariaux et lui-même et le Comité permanent n’auront que très peu de solutions pour faire des économies dans d’autres secteurs.
6. Le scénario B dote le Secrétariat d’un total de 306 000 CHF sur trois ans pour soutenir les Missions consultatives Ramsar et récompenser le personnel au moyen de hausses de salaire fondées sur le mérite différées et de formations élémentaires. Ce montant est peu élevé, mais c’est un compromis entre les investissements consentis en faveur du personnel du Secrétariat et en dehors, dans le cadre des missions consultatives. La Conférence des Parties peut également décider d’affecter ces augmentations de budget au titre du scénario B à d’autres postes.
7. L e scénario C dote le Secrétariat de 609 000 CHF au total sur trois ans pour réellement changer la donne et appuyer les activités Ramsar en permettant à la Convention de se doter d’un Conseiller régional pour les Amériques, de réaliser des Missions consultatives Ramsar et de récompenser son personnel au moyen de hausses de salaires fondées sur le mérite différées. Comme indiqué plus haut, recruter des Responsables régionaux est un projet de longue date et le scénario C permettra à la Convention de se rapprocher de cet objectif. La Conférence des Parties peut aussi décider d’affecter ces augmentations de budget au titre du scénario C à d’autres postes.

**Budget non administratif 2016-2018**

1. La proposition de budget non administratif non financé figure en annexe 2. (À l’avenir, les options de budget administratif et non administratif se complèteront dans une plus large mesure).
2. Les dépenses inscrites au budget non administratif non financé correspondent à des dépenses qui ne sont pas financées par le budget administratif mais qui sont jugées soit indispensables à la réalisation du Plan stratégique 2016-2021, soit vivement réclamées dans de récentes résolutions de la COP et décisions du Comité permanent. Elles comprennent :
3. *Poste budgétaire A*: recrutement de collaborateurs supplémentaires au sein du Secrétariat et de trois Responsables régionaux à partir de 2014;
4. *Poste budgétaire B* : fonds en faveur de la réalisation urgente de Missions consultatives Ramsar pour des Parties dans l’incapacité d’autofinancer leurs missions (Stratégies 2.4 et 2.6);
5. *Poste budgétaire C*: financement pour le recrutement d’un collaborateur chargé de réunir et de faciliter les opérations d’une coalition de gouvernements, de représentants du secteur privé et de membres de la société civile en vue de créer un Partenariat mondial pour la restauration des zones humides;
6. *Poste budgétaire D*: coût lié à la traduction de documents en arabe (évolution progressive sur trois ans);
7. *Poste budgétaire E*: financement en faveur de la création d’un réseau virtuel pour les professionnels des zones humides nécessitant le recrutement d’un jeune professionnel chargé de s’occuper de la saisie des données, de la gestion des résultats et du développement des capacités aux fins de la nouvelles base de données;
8. *Poste budgétaire F*: exécution du Programme de travail du GEST 2013-2015 (Stratégies 1.1, 1.2, 1.4, 1.5, 1.6, 1.7, 1.9, 2.5 et 3.1). L’estimation de coûts figurant sous le poste budgétaire E comprend toutes les activités prévues pour 2013-2015, dont le projet GWOS, mais pas le projet du SISR, lequel est imputé à la catégorie 1 du budget;
9. *Poste budgétaire G*: soutien financier aux Initiatives régionales;
10. *Poste budgétaire H*: accroître les effectifs pour pouvoir tirer parti des informations cartographiques sur les zones humides actuellement réunies par l’Agence spatiale japonaise, l’Agence spatiale européenne et d’autres;
11. *Poste budgétaire I*: renforcer l’appréciation de la culture, des zones humides et des moyens d’existence. Par le biais des Résolutions VIII.19 (2002) et IX.21 (2005), les Parties contractantes à la Convention de Ramsar ont décidé de renforcer le rôle de la culture en appui à l’utilisation rationnelle et à la coopération internationale en faveur des zones humides, rôle soutenu par un document d’orientation (2008);
12. *Poste budgétaire J*: dotations de 1 million de CHF par an en faveur du Fonds de petites subventions et de 400 000 CHF (soit 1 400 000 CHF au total) en faveur d’autres mécanismes de subventions afin que ces programmes de subventions restent opérationnels. Comme en ont convenu les Parties au cours de COP antérieures et de réunions du Comité permanent tout au long de la période triennale en cours, les programmes de subventions ont impérativement besoin de ce financement minimum pour continuer à fonctionner efficacement. Les niveaux de financement actuels ne permettent pas aux programmes de faire une utilisation efficace des ressources limitées des candidats et du Secrétariat. (Les subventions viennent en appui à de nombreuses stratégies 2009-2015, dont les Stratégies 1.3 et 5.1);
13. *Poste budgétaire K*: élaborer un système d’établissement des rapports en ligne à partir des indicateurs conçus pour le 4e Plan stratégique 2016-2021;
14. *Poste budgétaire L*: organisation d’un atelier sur la planification des activités de CESP et d’autres actions de CESP à l’appui des activités de CESP financées à partir du budget administratif (Stratégie 4.1);
15. *Poste budgétaire M*: apporter un appui supplémentaire de 150 000 CHF à la Journée mondiale des zones humides en complément de la contribution de 250 000 EUR du Groupe Danone, et élaborer et diffuser différents produits comme des fiches d’information, des brochures publicitaires, des affiches et autres supports de CESP destinés à incarner et promouvoir la Journée des zones humides (Stratégie 4.1);
16. *Poste budgétaire N*: étendre la « Perspective du patrimoine mondial de l’UICN » à 100 autres Sites Ramsar (conformément au projet de résolution sur l’état des Sites Ramsar approuvé à la 48 réunion du Comité permanent);
17. *Poste budgétaire O*: dotation en faveur des réunions régionales annuelles, avec des fonds plus importants l’année précédant la COP pour financer la participation des délégués et les réunions régionales préparatoires en vue de la COP;
18. *Poste budgétaire P*: financement pour parrainer la participation des délégués répondant aux critères requis à la COP13 de 2018 (Stratégies 3.3 et 4.2).
19. Une grande partie des revenus constituant le budget non administratif devrait provenir des Parties contractantes mais on part également du principe que des Parties non contractantes, notamment des fondations, des particuliers et des membres du secteur privé, verseront elles aussi de nouvelles contributions.

**Commentaires divers**

1. La présentation et l’approbation par la COP d’un budget combiné (contenant un élément administratif financé et un élément non administratif non financé) devraient favoriser le développement de la Convention, aider les Parties et le Secrétariat dans leurs activités de mobilisation de ressources et renforcer la correspondance entre le Plan stratégique et le Plan financier. Les ressources peuvent provenir de différentes sources et les budgets peuvent faire l’objet de révisions et de réorganisations des priorités dans le temps mais un engagement à moyen terme pour 2016-2018, par le biais d’un budget combiné, envers des activités administratives et plus axées sur le développement est utile en cette période difficile sur le plan financier. Disposer d’un budget alimenté par des contributions volontaires approuvé par les Parties soutiendra les efforts d’appel de fonds de la Convention.
2. L’engagement des parties à régler les contributions impayées pourrait libérer des ressources supplémentaires d’un montant substantiel. Au 31 décembre 2014, les contributions impayées pour 2014 et la période antérieure se montaient à 915 000 CHF, soit plus de 24% du revenu de l’année. Le document COP12 DOC.15 contient de plus amples informations sur les contributions en souffrance.
3. Le développement professionnel et l’évolution technologique sont deux postes mal pourvus dans le cadre du budget administratif actuel de la Convention. Aucun budget n’est prévu pour la formation et le développement professionnel du personnel du Secrétariat, sauf au titre du scénario B tablant sur une hausse de 2%, et cette somme est jugée peu élevée en regard d’autres organisations qui pour la plupart consacrent 1,5% des frais de personnel annuels à ces activités. Néanmoins, l’UICN commence à peine à prévoir un budget de formation à l’intention de ses collaborateurs et nous étudierons plus avant cette question au cours des trois prochaines années.
4. Le développement des immobilisations dans le domaine technique ne bénéficie encore que d’une très faible dotation. Or, les bases de données nécessitent des investissements substantiels et réguliers. De même, les plateformes et outils principaux de communication doivent être actualisés ou remplacés tous les trois à cinq ans. Le Secrétariat, en tant que source d’information, doit être pourvu de technologies de gestion documentaire de pointe pour soutenir efficacement ses activités. Enfin, fournir un accès à différentes formes de données sur les zones humides est essentiel dans le cadre de la mission de la Convention. Si l’accord conclu entre Ramsar et l’UICN prévoit un dispositif en ce qui concerne la maintenance informatique, les besoins internes et externes des deux organisations en termes de communication et de documentation, ainsi que leurs priorités, sont quelque peu différents. Le recrutement d’un Responsable informatique n’écarte en rien la nécessité de réfléchir à un investissement plus conséquent dans la technique d’ici à la COP13 ou auparavant. Les propositions de budget pour la période 2016-2018 ne mettent assurément pas l’accent sur le personnel et la technique mais sur l’appui à la mise en œuvre d’activités locales, nationales et régionales sur le terrain.

**Annexe 1 : Scénarios de budget administratif 2016-2018**







**Annexe 2 : Scénarios de budget non administratif 2016-2018**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **BUDGET NON ADMINISTRATIF 2016-2018 (CHF)** | **Élément du budget non administratif** | **Financement nécessaire sur trois ans** |
| 1. Recrutement de trois Responsables régionaux pour répondre aux besoins d’avis des Parties concernant : la mise à jour des données relatives aux sites et le SISR, les dossiers liés à l’Art 3.2, les initiatives régionales, le suivi de projet, la mobilisation de ressources, l’élaboration d’indicateurs, etc. | A | 900 000 |
|
| 2. Missions consultatives Ramsar à l’intention des Parties ayant demandé une assistance. | B | 620 000 |
| 3. Soutien à la création d’un Partenariat mondial pour la restauration des zones humides et appui à des projets précis, conformément aux objectifs du 4e Plan stratégique Ramsar, au moyen de partenariats et d’un soutien aux Parties. | C | 500 000 |
| 4. Appui à l’utilisation de la langue arabe dans tout ce qui a trait au site web, au SISR, à la communication et aux publications, et soutien en faveur des Parties arabophones. | D | 1 400 000 |
| 5. Établissement de contacts et gestion d’un réseau virtuel pour les professionnels des zones humides, dans le but de produire les supports voulus, de développer les capacités, d’échanger des données d’expérience et de faciliter l’échange d’information entre pays et populations. | E | 360 000 |
| 6. Appui en faveur du nouveau Programme de travail 2016-2018 du GEST à l’aide de mesures visant à examiner les procédés et produits du GEST, à se conformer à la nouvelle stratégie et à fournir des avis techniques sur mesure en réponse à des besoins précis. | F | 750 000 |
| 7. Appui aux Réseaux d’initiatives régionales et Centres régionaux. Financement pour les activités prioritaires. | G | 820 000 |
| 8. Renforcement de la collaboration avec GlobWetlands, la NASA, la JAXA et l’ESA afin de faire bénéficier les Parties des techniques d’observation de la terre et de la participation du public, et mise à profit des progrès actuels pour poursuivre l’amélioration des ensembles de données et l’accès aux mégadonnées. | H | 350 000 |
| 9. Appui et cofinancement en faveur du développement du Réseau culturel Ramsar et élargissement des efforts pour mieux faire connaître les liens entre les « Zones humides, la culture et les moyens d’existence », un programme initialement financé par la Fondation MAVA. | I | 400 000 |
| 10. Ressources de 700 000 CHF par an en faveur du Fonds de petites subventions aux fins de la protection et de l’utilisation rationnelle des zones humides. | J | 2 100 000 |
| 11. Élaboration des systèmes de rapport en ligne et d’indicateurs pour le 4e Plan stratégique Ramsar (2016-2021). | K | 230 000 |
| 12. Programme de CESP de la Convention (2016-2021). | L | 600 000 |
| 13. Journée mondiale des zones humides. | M | 150 000 |
| 14. Établissement d’un rapport intitulé « Horizon des Sites Ramsar », sur le modèle du rapport « Horizon du patrimoine mondial de l’UICN » récemment publié. | N | 225 000 |
| **DÉPENSES LIÉES À LA COP13** |  |  |
| 15. Frais liés à l’ensemble des réunions régionales précédant la COP pour soutenir les délégués et prise en charge des dépenses liées aux réunions préparatoires en vue de la COP13. | O | 650 000 |
| 16. Ressources pour parrainer et amener les délégués admissibles à la COP13 de 2018. | P | 600 000 |
| **TOTAL** | **CHF** | **10 655 000** |

**Annexe 3 : Contributions des Parties contractantes 2016-2018 selon les scénarios A, B et C et différence par rapport à 2015**







**Annexe 4 : Postes, février 2015**



**Annexe 5: Synthèse des résultats financiers – Budget administratif 2013-2014 et budget approuvé pour 2015 (SC48)**

